

## ➤ La vie du village

# Le meilleur du burger

Quatre soirs par semaine à Dasle, les habitants de la commune (mais aussi les autres !) peuvent trouver leur repas dans le camion de Christophe Lahousse et de Vanessa Bernard, stationné près de chez Lisi. Ce couple de Daslois, sympathique et accueillant, s'est lancé il y a quelques mois dans cette aventure itinérante en créant «Streets Burger», surfant ainsi sur la vague des food trucks qui connaissent depuis quelque temps un formidable boom. Désormais, on trouve de tout dans les camions, des pizzas, de la paëlla, de la friture,...

Avec Christophe et Vanessa, on découvre donc le burger «haut niveau» fait «maison». Réalisés avec des produits frais provenant d'artisans et producteurs locaux, leurs burgers sont «XXL» et très savoureux. Ils ne pourront pas vous les faire déguster cinq minutes après votre commande, car tout est fait «maison», les sauces comme les frites qui accompagnent le sandwich puisque Vanessa aura elle-même épluché les pommes de terre.

La carte proposée par Streets Burger est tout aussi copieuse, des burgers simples aux américains, des doubles aux spéciaux (bacon, comtois, ail, mexicain, ou Boursin), les enfants pouvant déguster les burgers kids spécialement cuisinés pour eux. Les tarifs sont plus qu'abordables, entre 5,50 € pour le burger simple



*Christophe Lahousse et Vanessa Bernard vous accueillent avec le sourire.*

à 13 € pour le double américain burger cheese.

Christophe et Vanessa ont investi dans l'aménagement d'un camion avec un équipement flambant neuf et une décoration attirante. Et depuis le lancement de cette affaire, les clients semblent très satisfaits puisque certains font déjà partie de leurs fidèles.

**Streets Burger, le soir à Dasle (à côté de chez Lisi) de 18h à 21h30 le lundi, mardi, jeudi et vendredi, le samedi de 11h à 14h sur le parking Décathlon à Montbéliard. Commandes au 06.72.72.99.70. Carte complète sur facebook : streets burger.**

## Développement durable : qui est volontaire ?

«L'environnement doit être la préoccupation de tous, pas uniquement des collectivités» : tel est l'avis de Christine Neuville, une Dasloise qui souhaiterait mettre en place un groupe de travail «Développement durable» composé d'habitants soucieux de l'avenir de notre planète. Selon Mme Neuville, l'objectif de ce groupe de travail sera de mobiliser et de sensibiliser les habitants et de communiquer sur le développement durable. Les premières réunions pourraient servir à réfléchir ensemble sur les solutions à mettre en œuvre et à émettre des idées concrètes à appliquer sur la commune. Les pistes sont nombreuses tant le domaine d'applications est étendu. Ce projet de Mme Neuville a reçu le soutien de la commune qui, s'il aboutit, prendra en charge la logistique et les budgets correspondants et prêtera des locaux en cas de besoin.

Les personnes intéressées sont invitées à se faire connaître au secrétariat de Mairie aux heures d'ouverture habituelles, par téléphone au 03.81.34.36.14 ou par mail à [mairie.dasle@wanadoo.fr](mailto:mairie.dasle@wanadoo.fr). A l'issue de cette phase de candidatures, les personnes qui se sont inscrites seront informées de la suite de la démarche.

## À propos du cimetière

L'été dernier, vous avez peut-être remarqué que les mauvaises herbes étaient nombreuses au cimetière. Nous vous rappelons que, depuis quelque temps, les communes ne peuvent plus employer de produits phytosanitaires, le désherbage doit donc se faire avec des produits naturels ou un décapeur thermique. Un agent communal intervient donc ponctuellement pour procéder à ces opérations. Or, cette année, la météo pluvieuse a accru, encore plus qu'à l'accoutumée, le volume de ces mauvaises herbes, la nature reprenant très vite ses droits dès lors que le protocole de désherbage chimique a été interrompu. Il ne s'agissait donc en aucune manière d'un manque de respect à nos défunts. Pour l'avenir, la situation devrait s'améliorer.



*Mme Neuville veut créer un groupe de travail sur le développement durable.*

## Cérémonie du 11 novembre



*Les enfants ont participé à la cérémonie du 11 novembre et ont chanté au monuments aux Morts.*

Nous tenons à remercier vivement toutes les personnes ayant pris part, le 11 novembre dernier, à la commémoration du 103<sup>ème</sup> anniversaire de l'Armistice de 1918, en particulier la directrice de l'école et les enfants qui sont venus chanter au monument aux Morts.

Nous adressons également nos félicitations aux deux médaillés du jour, Jean-Marie Rohrer et Roger Brochet, qui ont reçu la médaille commémorative opération maintien de l'ordre avec agrafe Algérie des mains de Roger Metzger, président de la section CATM.

## ➤ Vie associative

# Chez les Saute-Boyets



*Les Saute-Boyets lors du sanglier à la broche du 14 octobre...*

Le club des Saute-Boyets a repris ses activités en septembre après une longue période d'inactivité en raison de la crise sanitaire. Le 14 octobre dernier, les membres se sont réunis autour d'un sanglier à la broche qui a eu beaucoup de succès puisque 72 participants ont pris part à ce repas. Malgré les incertitudes liées au contexte sanitaire, les responsables ont établi le planning suivant pour le premier semestre 2022 :

**6 janvier** : assemblée générale, **10 février** : repas friture ouvert à tous, **17 mars** : repas cramaillots ouvert à tous, **21 avril** : sortie à Riquewihir (invitation possible), **19 mai** : sanglier à la broche (salle de l'Essor) ouvert à tous, **16 juin** : pique-nique.

À ces dates s'ajoutent les après-midis récréatives à raison de deux jeudis par mois. Toutes les personnes intéressées sont invitées à rejoindre le club.

## Loisirs créatifs et scrap

**Loisirs créatifs pour les enfants** : - **Scrap adultes** le mercredi une fois par mois de 20h à 22h30 les 15 décembre, 12 janvier, 9 février, 17h30 à 18h30, les 14 décembre, 9 mars. Tous les débutants et confirmés sont les bienvenus dans la joie et la bonne humeur.

*Pour tous renseignements, contacter le 06.83.09.49.21.*

## Nouvelles Activités Dasloises

Il est toujours possible de s'inscrire aux cours sportifs proposés par les NAD, avec une séance à titre d'essai. Le pass sanitaire est obligatoire pour les plus de 12 ans, avec gestes barrières de vigueur et retrait du masque pendant l'exercice.

- avec **Sandra Marisa** (nouvelle animatrice) : **Cardio Sculpt** (nouveau) : lundi de 9h à 10h, **stretching** : lundi de 10h10 à 11h10, **gym bien-être** : mercredi de 9h à 10h, **gymnastique volontaire** : jeudi de 20h à 21h.

- avec **Céline Girardin** : **step** : lundi de 19h20 à 20h20, **marche nordique** : jeudi de 9h à 10h (lieux aléatoires).

- avec **Magali Richard** : **zumba** : lundi de 20h30 à 22h.

A propos de la nouvelle activité, le Cardio Sculpt est un excellent cours pour améliorer la condition physique générale. Le cours est composé d'une alternance de séquences d'entraînement cardio-vasculaire et de renforcement musculaire. Cardio combiné avec renforcement musculaire, c'est la recette d'un corps sculpté. Sur le rythme des musiques, vous vous sentez rempli d'énergie et prêt à tonifier votre silhouette. Le cours est différent chaque semaine ! Parfois, du matériel est utilisé (chaise, élastiques, bâtons, bracelets lestés, etc.). Simple, complet, efficace, le Cardio Sculpt s'adapte à tous les niveaux.



## ➤ En bref

# Inscriptions sur les listes électorales

Les personnes non encore inscrites sur les listes électorales et qui souhaitent participer aux prochains scrutins devront s'inscrire **avant le 4 mars 2022**. Pour tous renseignements, s'adresser en Mairie ou directement sur le site [www.service-public.fr](http://www.service-public.fr) où la demande d'inscription peut également être effectuée.

## Élections présidentielles



Les élections présidentielles se dérouleront les dimanches 10 et 24 avril 2022. **Le bureau de vote sera installé à l'école de la Combotte**. A signaler que la loi organique du 29 mars 2021 permet que les procurations soient «déterritorialisées» : un mandant peut confier sa procuration à un mandataire qui n'est pas inscrit dans la même commune. Le mandataire qui vote en France ne peut détenir plus de deux procurations et une seule d'entre elles peut être établie en France.

Depuis le 6 avril 2021, il est possible de remplir sa demande de procuration en ligne sur le site [maprocuration.gouv.fr](http://maprocuration.gouv.fr)

## Chats errants

La campagne de stérilisation des chats errants, menée avec le concours des gardes-nature, a été un succès puisqu'une dizaine de chats ont été traités, pucés et relâchés. Ces chats ont été trouvés dans plusieurs quartiers de la commune.

## Ramassage des sapins

Les employés municipaux assureront un ramassage des sapins lors de la journée du **lundi 17 janvier 2022**. Pour bénéficier de ce service, vous êtes invité à déposer votre sapin devant chez vous la veille au soir.

## ➤ Agenda



**Sous réserve de l'évolution de la crise sanitaire et avec pass sanitaire obligatoire**

**7 janvier** : Vœux de la Municipalité (19h, salle Espace-Loisirs).

**5 mars** : Goûter des Anciens de 70 ans et plus (14h, salle Espace-Loisirs).

# Le P'tit Daslois

votre commune sur [www.mairie-dasle.fr](http://www.mairie-dasle.fr)

Dasle

DÉCEMBRE 2021

N° 101

## ➤ Édito



## Joyeuses fêtes à toutes et à tous

L'année qui s'achève a encore été difficile en raison de cette crise sanitaire qui s'éternise et nous oblige, chaque jour, à prendre les plus grandes précautions. A l'heure où l'on évoque une cinquième vague de la COVID-19, il est plus que jamais nécessaire de respecter le protocole sanitaire en place pour préserver sa santé et celle des autres. A ce propos, si vous êtes intéressés, je vous invite à prendre connaissance dans ce numéro du «P'tit Daslois» de la vaccination à domicile proposée par l'Agence régionale de Santé.

Le projet majeur de l'année 2022, qui devrait commencer au début du mois de mars, sera le réaménagement du parking de la salle Espace-Loisirs, suite à la démolition de la ferme Heynen. Dans les pages suivantes, nous évoquons cette opération dont les plans définitifs sont en cours de finition.

A l'approche de Noël et de Nouvel an, je tiens dès à présent à vous souhaiter de passer de bonnes fêtes de fin d'année, qu'elles soient synonymes de bonheur et de joie.

Je vous convie également à participer à la cérémonie des vœux de la Municipalité qui aura lieu le vendredi 7 janvier 2022 à 19h à la salle Espace-Loisirs. A condition bien sûr que la situation sanitaire du moment le permette. Nous le souhaitons tous... mais il est malheureusement difficile de prévoir l'évolution de cette pandémie.

**Le Maire, Carole THOUESNY**

## ➤ Actualité

# La ferme Heynen a disparu



*La ferme Heynen n'a pas résisté longtemps aux assauts de l'engin de démolition.*

Au début de l'été, une page d'histoire a été tournée lorsque la ferme Heynen a disparu du paysage urbain. Le vieux bâtiment n'a pas résisté longtemps à la grosse pelleuse de l'entreprise «Belfort Tous Travaux» qui a grignoté la bâtisse petit à petit et évacué les déchets, préalablement triés. Cette démolition n'a pas été que symbolique, elle a marqué l'annonce de la phase opérationnelle d'un projet qui était dans les cartons depuis quelques années déjà puisqu'il avait été initié par l'équipe municipale du mandat précédent. Propriété de la commune, la ferme Heynen a connu de multiples attributions, elle avait même abrité la bibliothèque il y a quelques années. Depuis quelque temps, le bâtiment donnait des signes inquiétants de fatigue, il était fortement déconseillé de monter à l'étage puisque le plancher menaçait de s'écrouler.

Ce dossier fut l'un des premiers qu'a dû traiter le Maire Carole Thouesny après son élection. Avant de pouvoir démolir, il a fallu suivre les procédures réglementaires, notamment les diagnostics liés au plomb et à l'amiante. Du coup, les travaux de démolition ont été reportés plusieurs fois avant d'avoir lieu finalement l'été dernier. Place maintenant à un parking plus actuel et plus sécurisant, comme vous pourrez le voir dans les pages suivantes.



## ► Vie municipale

### Bons de Noël et colis

Des bons de Noël d'une valeur de 20 € seront attribués aux Daslois de 69 à 74 ans. Ces bons, qui seront distribués dans les boîtes à lettres, sont à utiliser jusqu'au 31 mars. Ils seront valables dans les commerces de Dasle suivants : salon de coiffure 1 place du Temple, boucherie-charcuterie 38 rue Centrale, épicerie-tabac 10 rue du Moulin (hors jeux, alcool et tabac), boulangerie La Choupatie 17 rue Centrale, restaurant La Bergerie 17 rue Centrale, Street-burger (fodd-truck) 10 rue Centrale. Quant aux personnes de 75 ans et plus, elles recevront un colis qui sera distribué le 18 décembre. Signalons enfin que la Municipalité organisera un goûter sur invitation (avec réponse nécessaire) pour les Daslois de 70 ans et plus le samedi 5 mars à 14h30 à la salle Espace-Loisirs.

### Des tablettes pour l'école

La Municipalité a doté l'école de 15 tablettes type «Ipad» dernière génération. La dépense correspondante a bénéficié d'une subvention de 70 % de l'Education nationale.



### Sécurité routière

L'aménagement installé à titre d'essai sur la rue de Beaucourt (chicanes) n'a pas été concluant car il n'agissait pas suffisamment sur la vitesse des usagers. Ce dispositif a donc été retiré. Le Conseil municipal devrait prochainement délibérer pour le lancement d'une étude sur la sécurisation et l'aménagement du centre du village et de la route départementale.

### Coupe de l'éclairage

La coupe de l'éclairage public pendant une partie de la nuit (de 23h à 4h) est plutôt bien perçue par les Daslois. Elle sera donc poursuivie. Les illuminations de Noël, branchées sur le même réseau, se couperont également pendant cette tranche horaire. Rappelons que l'économie réalisée est de l'ordre de 5.000 € par an.



## ► Travaux

# Parking Espace-Loisirs : début des travaux en mars

### Le réaménagement du parking de la salle Espace-Loisirs débutera au début du mois de mars 2022.

Dans le dernier numéro du «P'tit Daslois» en juillet, nous vous avons présenté le plan prévisionnel de l'aménagement du parking de la salle Espace-Loisirs. Depuis, ce plan a quelque peu évolué et le cabinet BEJ met actuellement la dernière main à l'élaboration du projet définitif.

Le lancement des consultations pour les entreprises devrait avoir lieu avant la fin de l'année pour un démarrage des travaux prévu au début du mois de mars 2022.

Le parking offrira un stationnement organisé (dont deux places handicapées), avec un sens de circulation bien matérialisé. Comme prévu, l'accès au parking sera modifié : d'une largeur de six mètres, il sera déplacé à l'extrémité du site pour être davantage sécurisé.

## Modifications envisagées au PLU

Deux points du Plan Local d'Urbanisme ont fait l'objet de réclamations. L'une d'elles, concernant la zone de la Gare, sera jugée par le Tribunal administratif. Pour l'autre dossier, à propos d'une zone située derrière l'école, le point a fait l'objet d'une médiation avec les requérants, ce qui a permis de trouver une solution satisfaisante pour les deux parties. La modification du PLU permet l'étude d'un projet d'implantation d'une micro-crèche privée (douze enfants maximum) avec accès par le stade actuel. Cette nouvelle offre de service répond à une forte demande.

Les autres modifications envisagées concernent :

- **la hauteur des clôtures** : le règlement du PLU fixe une hauteur maximale à 1,50 m, ce qui contraint la commune à engager souvent des procédures de régularisation. Il est donc prévu de relever ce seuil à 1,80 m afin de garantir une meilleure intimité des jardins.
  - **l'interdiction de recours aux remblais** : la commune est confrontée à l'utilisation de remblais massifs non justifiés, ce qui conduit à une mauvaise intégration des projets dans leur contexte urbain. La commune souhaite interdire plus clairement le recours aux remblais et de ne le permettre uniquement lorsque c'est nécessaire ou quand cela permet une meilleure intégration de la construction.
- Le reste du PLU, approuvé le 16 novembre 2020, ne sera pas modifié et reste donc en l'état.



La surface récupérée suite à la démolition de la ferme Heynen permettra d'aménager un parking organisé.

## ► Environnement

### Brûlage interdit !

Au-delà des possibles troubles de voisinage causés par les nuisances d'odeurs et de fumées, ainsi que des émissions polluantes et de composés cancérigènes, le brûlage des déchets verts représente un risque important d'incendies. La combustion à l'air libre des déchets verts pollue d'autant plus que les végétaux sont humides. La toxicité des substances émises peut être accrue quand sont associés d'autres déchets comme des plastiques ou des bois traités.

**Quels sont les déchets concernés par l'interdiction de brûlage des déchets verts ?** Les tontes de pelouses, les tailles de haies et d'arbustes, les résidus d'élagage, de débroussaillage, d'entretien de massifs floraux ou encore les feuilles mortes... en mélange ou pas avec d'autres déchets.

**Qui est concerné ?** Toute personne (particuliers, entreprises, collectivités territoriales) produisant des déchets verts doit respecter cette interdiction. En cas de non-respect, une contravention de 450 € peut être appliquée. L'entretien du jardin, pour un particulier, génère en moyenne 160 kg de déchets verts par personne et par an. Chaque année, près d'un million de tonnes de déchets verts sont brûlées à l'air libre. Les incinérateurs de jardin sont également polluants, et par conséquent interdits. Nous vous signalons que tous les déchets verts sont acceptés dans les déchetteries (Seloncourt ou Vieux-Charmont par exemple). Par ailleurs, la commune de Vandoncourt possède une benne à déchets verts que les Daslois sont autorisés à utiliser.

La commune avait fait une demande à Pays de Montbéliard Agglomération pour bénéficier de ce service, mais cela ne lui a pas été accordé.



## Nettoyage urbain : les Daslois sont de bons citoyens

En toutes saisons, les Daslois font preuve d'un beau civisme ! Que ce soit le 29 mai (pour le nettoyage de printemps) ou le 16 octobre (pour le nettoyage d'automne), ils ont été nombreux à se mobiliser pour donner un coup de toilette au village.

Au petit matin, après un petit café destiné à gonfler les énergies, les différentes équipes ont sillonné les rues du village et les alentours pour ramasser tous les déchets abandonnés çà et là par des citoyens peu respectueux de l'environnement. Depuis quelque temps, le volume des déchets collectés lors de ces opérations semble diminuer. Y a-t-il eu enfin une prise de conscience salutaire ? L'avenir le dira !



Une participation importante tant au mois de mai qu'au mois d'octobre.



Décembre 2021

## Vaccination à domicile

Madame, Monsieur,

La vaccination contre la Covid-19 protège de la maladie : les personnes vaccinées ont moins de risques de contracter le virus et de développer une forme grave. De plus, le vaccin limite aussi la transmission du virus d'une personne à une autre. Vous disposez de plusieurs possibilités vous faire vacciner :

- Dans les centres de vaccination de Belfort, Grandvillars, Montbéliard, Audincourt, Pont de Roide et Héricourt ;
- Auprès d'un médecin, d'un pharmacien, d'un infirmier libéral ou dans un laboratoire d'analyses médicales ;
- Par un dispositif mobile allant à la rencontre du public sur certains lieux de vie.

(Pour en savoir plus : <https://www.bourgogne-franche-comte.ars.sante.fr/covid19-ou-se-faire-vacciner-en-bourgogne-franche-comte>)

Si vous n'êtes pas encore vacciné, l'Agence régionale de santé (ARS), en collaboration avec la commune de Dasle, vous propose qu'un professionnel de santé vienne à votre domicile pour vous vacciner grâce à une simple prise de rendez-vous.

→ Si vous souhaitez bénéficier de cette vaccination à domicile, merci de renseigner les informations ci-dessous afin que nous puissions vous contacter pour une prise de rendez-vous.

NOM - PRÉNOM : .....

Adresse : .....

Numéro de téléphone : .....

Nom et numéro de téléphone de la personne à contacter pour la prise de rendez-vous (si elle est différente du volontaire) : .....

Merci de transmettre ces informations à la Mairie de Dasle

(aux heures d'ouverture)

ou par téléphone au 03.81.34.36.14.